



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Question écrite n° 37695

Texte de la question

Mme Stéphanie Atger attire l'attention de Mme la ministre de la transformation et de la fonction publiques sur la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique. L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, qui permet de renforcer la participation des employeurs publics au financement de la complémentaire de leurs personnels, est à saluer. Néanmoins, des interrogations subsistent, eu égard aux incertitudes dont les négociations collectives feront l'objet. Ainsi, elle souhaiterait savoir dans quelle mesure le financement des garanties de protection sociale complémentaire pourra être étendu à l'ensemble des risques. Les agents de la fonction publique d'État et hospitalière pourront-ils bénéficier de contrats de prévoyance auxquels leur employeur participera ? Enfin, concernant les agents retraités de la fonction publique, elle souhaiterait avoir des précisions quant à leur protection, afin que la solidarité intergénérationnelle s'applique pleinement.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Atger](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37695

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : [Transformation et fonction publiques](#)

Ministère attributaire : [Transformation et fonction publiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mars 2021](#), page 2769

Question retirée le : 6 avril 2021 (Retrait à l'initiative de l'auteur)